

2012_A164

OBJET : Sports - Construction d'un équipement aquatique à Venelles – Election des membres du jury – Concours de maîtrise d'œuvre

Le 25 octobre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy, Chemin des Vertus à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dabha - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURICE Jany - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PIN Jacky - PORTE Henri-Michel - QUARANTA Alain - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : AREZKI Alain suppléé par MENGÉAUD Julien - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROCHE Annie donne pouvoir à CONTE Marie-Ange - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude - BONTHOUX Odile donne pouvoir à BRAMI Héliot - BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard - CASSAN René donne pouvoir à SANGLINE Bruno - CIOT Jean-David donne pouvoir à GUINIERI Frédéric - DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DECARA Yannick - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - FOUQUET Robert donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - JONES Michèle donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LONG Danièle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MICHEL Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à GARÇON Jacques - NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à CHORRO Jean - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BENNOUR Dabha - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BENON Charlotte - PIERRON Liliane donne pouvoir à TAULAN Francis - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale - TERME Françoise donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à GALLESE Alexandre - VENEL Gérard donne pouvoir à VEYRUNES Bernard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BUCKI Jacques - CANAL Jean-Louis - CURINIER Erick - GOURNES Jean-Pascal - MEDVEDOWSKY Alexandre - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Construction d'un équipement aquatique à Venelles – Election des membres du jury – Concours de maîtrise d'œuvre
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Bureau communautaire du 22 juillet 2010 a approuvé le programme général de construction d'un équipement aquatique sur la commune de Venelles.

Par délibération n°2010_A183, le Conseil communautaire du 10 décembre 2010 a procédé à l'élection des membres qui constituent le collège des Elus communautaires au sein du jury de concours.

Suite au renouvellement des délégués de la Commune de Venelles appelés à siéger au Conseil communautaire, il y a lieu de procéder à l'élection par le Conseil communautaire des nouveaux membres titulaires et suppléants du jury.

Exposé des motifs :

Par délibération du 22 juillet 2010, le Bureau communautaire décidait le lancement du concours de maîtrise d'œuvre relatif à la conception et à la construction de l'équipement aquatique de Venelles.

Par délibération n°2010_A183, le Conseil communautaire du 10 décembre 2010 a procédé à l'élection des membres qui constituent le collège des Elus communautaires au sein du jury de concours.

Suite au renouvellement des délégués de la commune de Venelles appelés à siéger au Conseil communautaire, il y a lieu de procéder à l'élection par le Conseil communautaire des nouveaux membres titulaires et suppléants du jury de concours qui procèdera au classement des projets des candidats à la maîtrise d'œuvre.

Le jury de concours est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours. Il doit être constitué conformément à l'article 24 du Code des marchés publics et comprendre pour les voix délibératives :

1. Madame le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix membre de droit ou son représentant ;
2. Les membres élus conformément à l'article 24 du Code des marchés publics, soit 5 (cinq) membres du Conseil communautaire élus par le Conseil en qualité de titulaires et 5 (cinq) autres en qualité de suppléants dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales ;
3. Le collège des personnalités désignées par Madame le Président qui présentent un intérêt particulier au regard de l'objet du marché sans que le nombre de ces personnes n'excède cinq ;
4. Le collège des personnalités désignées par Madame le Président dont la qualification ou l'expérience doit être la même que celle exigée des candidats et qui doivent représenter au moins 1/3 des membres du jury.

Ces deux dernières catégories de membre du jury seront désignées par arrêté du Président.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Comme énoncé ci-dessus, il appartient au Conseil communautaire de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, pour l'opération citée en objet.

Enfin, les listes des candidats doivent être déposées au Service des Assemblées un jour franc (le jour d'envoi de la liste et le jour de réunion ne doivent pas être comptés) au moins, avant la date du Conseil communautaire.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics et notamment ses articles 22 à 25 ;

VU la délibération n°2010_B396 du Bureau communautaire du 22 juillet 2010 décidant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre ;

VU la délibération n°2010_A183 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 relative à l'élection des membres élus du jury ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 11 octobre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PROCEDER** à l'élection, à bulletin secret, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste, des 5 (cinq) membres titulaires et des 5 (cinq) membres suppléants devant siéger au jury prévu aux articles 24 et 25 du Code des marchés publics pour le concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de construction d'une piscine communautaire à Venelles.

Conseil communautaire du 25 octobre 2012

Construction d'un équipement aquatique à Venelles – Election des membres du jury –
Concours de maîtrise d'oeuvre – Liste n°1

Titulaires

Jacky PIN

Robert CHARDON

Jean-François LECLERC

Mireille JOUVE

Francis TAULAN

Suppléants

Jean BONFILLON

Robert LAGIER

Jean-Pierre DUFOUR

Jean-Pierre BABULEAUD

Patrick MOYA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2012

ELECTION DES MEMBRES DU JURY
CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE A VENELLES
CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

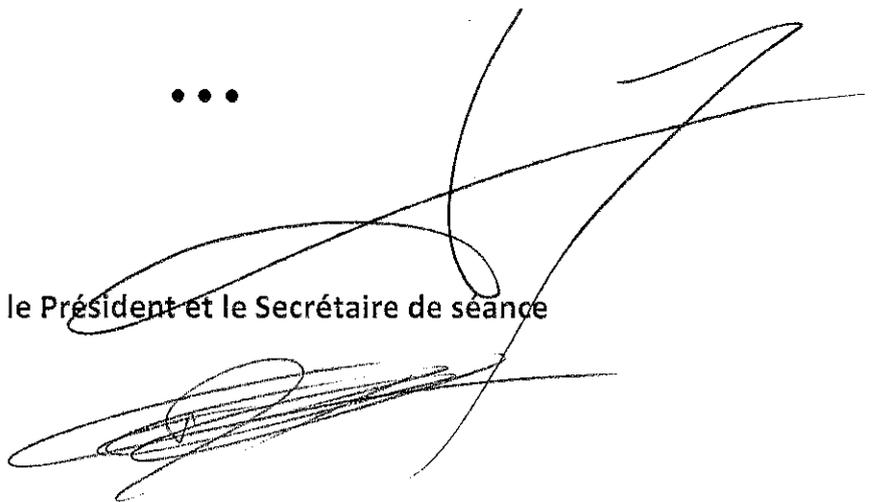
Inscrits : 144	Blancs et nuls : 8
Votants : 136	Exprimés : 128

Ont obtenu au premier tour : 128 voix

- Liste 1 est déclarée élue - 128 voix

...

Ont signé le Président et le Secrétaire de séance



OBJET : Sports - Construction d'un équipement aquatique à Venelles – Election des membres du jury – Concours de maîtrise d'œuvre

1. Election des membres du jury

Ont déclaré candidature :

Liste 1

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jacky PIN	Jean BONFILLON
Robert CHARDON	Robert LAGIER
Jean-François LECLERC	Jean-Pierre DUFOUR
Mireille JOUVE	Jean-Pierre BABULEAUD
Francis TAULAN	Patrick MOYA

Inscrits : 144	Blancs et nuls : 8
Votants : 136	Exprimés : 128

Sont proclamés élus en qualité de titulaires et de suppléants du jury suivant les résultats du scrutin ci-dessus totalement retranscrits :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jacky PIN	Jean BONFILLON
Robert CHARDON	Robert LAGIER
Jean-François LECLERC	Jean-Pierre DUFOUR
Mireille JOUVE	Jean-Pierre BABULEAUD
Francis TAULAN	Patrick MOYA

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse TOISSAIN MASINI

14 NOV. 2012

